

BILL RELATIF AUX PÊCHERIES

RETIRE

A l'ordre du jour:

Reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture du Bill 223, intitulé: Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914.—L'hon. M. Béique.

L'honorable M. DANDURAND: L'objet de ce bill est de fixer à \$20 au lieu de \$500, le droit que les conserveries de saumon ont à payer actuellement. Cette diminution a surpris la Chambre et on a demandé: "Pourquoi faites-vous une telle réduction"? Mon honorable ami a lu une déclaration de l'ancien ministre de la Marine et des Pêcheries qui avait augmenté le droit de \$50 à \$500. Un honorable membre de cette Chambre me dit qu'il y eut alors une entente tacite qui ne paraît pas dans les statuts mais d'après laquelle le ministre de la Marine et des Pêcheries devait limiter le nombre des licences. Il ne le fit pas, et, par suite, je me demande si cette déclaration fut faite sous condition ou si elle devenait une obligation pour le gouvernement. Il semble y avoir contradiction, et une explication est nécessaire. Je ne mets pas en doute la bonne foi du ministre, s'il a fait une déclaration officielle ou semi-officielle. L'industrie des conserves n'a pas été profitable l'année dernière et on me dit que ce droit de \$500 est trop élevé.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Permettez-moi de poser une question. Est-il sage de supprimer pour ainsi dire un droit de permis, alors que nous traversons une époque où chaque industrie doit payer sa part d'impôts. Mon honorable ami ne pourrait-il pas laisser la loi telle qu'elle est, et demander au ministère d'adresser, si nécessaire, une recommandation au conseil, demandant de rembourser les droits de permis pour l'année courante ou pendant que cette industrie manque d'activité? Je crois qu'une recommandation de ce genre, si elle était bien fondée, serait sanctionnée par le parlement. L'année prochaine ce commerce sera peut-être prospère, et il sera difficile alors d'augmenter le droit de permis. Il n'y a pas de raison pour que le gouvernement perde ainsi \$35,000 ou \$40,000. Si l'on suit mon conseil, le gouvernement pourra alors recommander au parlement de rembourser ces droits de permis.

L'honorable M. BELCOURT: Vous pourriez aussi décréter que si ce commerce redevenait prospère, un droit de permis plus élevé sera imposé. C'est un moyen très en vogue de se montrer paternel. Pourquoi l'industrie des pêcheries ne courrait-elle pas ses chances comme les autres en acceptant les deux côtés de la médaille? Nous allons encourager un

L'hon. M. DANDURAND.

état de choses que beaucoup d'entre nous répudient.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Hier, nous avons eu des journaux, réalisant des revenus princiers, demandant la réduction des taux d'affranchissement.

L'honorable M. BRADBURY: Il y a quelques années, je me suis occupé de l'augmentation du droit de licences concernant les pêcheries des lacs. Nous dépensions des milliers de dollars chaque année pour les frayères artificielles et la subsistance des poissons au lac Winnipeg et autres endroits du Manitoba, et les droits de permis n'étaient pas assez élevés pour couvrir les dépenses et justifier le maintien des pêcheries dans cette province. Il en résulta que des plaintes furent adressées au ministère et que le droit de permis fut augmenté. Ces gens-là font beaucoup d'argent. Ils ne produisent pas le poisson, ils n'ont qu'à le tirer de l'eau. Je maintiens que ce serait une grande erreur que de diminuer le droit de permis.

L'honorable M. DANDURAND: Ce sont les chiffres qui me surprennent. Le droit de permis à d'abord été porté de \$50 à \$500; maintenant, nous proposons de le réduire à \$20. C'est le résultat d'une enquête faite par un comité composé de députés de la Chambre des communes, représentant, je crois, toutes les opinions, et dont le rapport fut unanime. Le Sénat est d'opinion que le gouvernement devrait attendre quelque temps et s'assurer que les conditions sont telles, qu'il n'est pas déraisonnable d'imposer ce droit de permis aux conserveries. Je vais soumettre cette proposition à mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries. Je ne sais pas si le Gouverneur en conseil a le pouvoir d'accorder un rabais.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Je crois que ceux qui se livrent à l'industrie des conserves n'en mourront pas.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'insiste pas sur ma motion.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Nous nous rencontrerons encore dans six mois.

L'honorable M. BELCOURT: Ils peuvent présenter une nouvelle requête chaque année si la pêche n'est pas fructueuse.

Le bill est retiré.

BILL RELATIF AUX ENQUÊTES SUR LES DIFFÉRENDS INDUSTRIELS

INTERPELLATION

L'honorable M. ROBERTSON: L'honorable leader du gouvernement peut-il nous dire